

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 7 janvier 1869

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 1 p. (350r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 7 janvier 1869, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45814>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [7 janvier 1869](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)

Lieu de destination Amiens (Somme)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin demande à Delpech comment il doit interpréter l'arrêt de la cour d'Amiens pour savoir quelle somme il doit verser à Esther Lemaire.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Finances personnelles](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Amiens \(Somme\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Liège le 7 janvier 1663 350

Monsieur Dufeuille

je vous prie de me dire
comment vous croirez que je dois
interpréter arrêt de la cour d'assises
pour rendre la part que je
arrêt attribue à M^{me} Godin en
toute somme quelle est la somme
que je lui ai payé
je lui ai mis encaisse 600.000
francs à titre de prévision devant
ce arrêt depuis que lui paye
600.000 francs. je lui remettrai
actions envers à lui remettre quelle
somme laisse envers en sa faveur
comptable

Si tellement que Monsieur
mes sentiments le laissent

Godin